

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 octobre 2024

MOBILITÉS : UNE ÉTUDE POUR MIEUX COMPRENDRE LES IMPACTS DE LA POLLUTION SONORE DANS LE VERCORS

Afin de mieux comprendre ses impacts, le Département va participer au financement d'une étude sur la pollution sonore sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le bruit était en 2018 le deuxième facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe, derrière la pollution atmosphérique. Si le bruit peut avoir des conséquences sur la santé humaine (troubles du sommeil, problèmes cardiovasculaires...), les effets de résonance particulièrement forts en fond de vallée, ou dans les gorges, ont également des effets négatifs sur la faune.

Un enjeu territorial

Alors que ces dernières années, la pollution sonore est devenue un enjeu pour les territoires touristiques drômois, notamment le Vercors, le Parc naturel du Vercors s'est porté volontaire pour réaliser une expérimentation dans le cadre du projet « Paysages sonores » du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Les routes patrimoniales du Vercors (col de Rousset, Petits goulets, Combe Laval...) sont en effet sillonnées par de nombreux usagers motorisés qui peuvent entraîner des nuisances. Les élus du Conseil départemental de la Drôme ont validé lors de la commission permanente du 14 octobre la participation du Département à cette étude avec une subvention de 12 000 € dans le cadre du projet des Sublimes routes du Vercors. Cette expérimentation s'inscrit dans la continuité des actions de prévention et de sensibilisation mises en place ces dernières années (accueil motards, Charte de bonne conduite...), en partenariat avec les services de l'État et les collectivités, dont le Département.

Mieux localiser et qualifier la pollution sonore

Cette étude se déroulera entre 2024 et 2027. Elle vise à mieux localiser et qualifier la pollution sonore, observer les variabilités saisonnières liées aux pratiques de loisirs motorisés, analyser les impacts sur la biodiversité, recueillir les observations des habitants et des élus locaux et sensibiliser les usagers de la route. Les résultats pourraient aboutir à des propositions d'aménagements. Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme : « **En tant qu'acteur des transitions, le Département s'attache à construire un tourisme respectueux de l'environnement. L'exposition répétée au bruit peut entraîner des problèmes de santé, c'est un sujet dont les pouvoirs publics doivent se saisir. Le Département entend jouer son rôle dans ce domaine, c'est la raison pour laquelle notre collectivité a souhaité participer à cette étude. La préservation et la quiétude des paysages drômois sont des atouts pour notre attractivité touristique et la qualité de vie des Drômois.** »